Effets sur la santé

Version du 1er octobre 2014

L'évaluation des effets d'un projet de transport sur la santé conduit à aborder des thématiques plus spécifiques telles que : la sécurité, les atteintes à l'environnement (bruit, pollution atmosphérique, pollution des eaux et des sols et, dans une moindre mesure, les vibrations et l'électromagnétisme) :

- La sécurité (en termes d'atteinte involontaire à l'intégrité des personnes) d'une part des usagers du projet et de ceux des infrastructures impactées par le projet (volet accidentologie) ; d'autre part des populations, via les risques technologiques associés aux installations classées (volet risques technologiques).

- Le bruit, qui a des effets sanitaires à la fois physiologiques et psychologiques sur les populations exposées : effets auditifs et extra-auditifs (fatigue chronique excessive, baisse de la vigilance diurne, anxiété, stress, comportements agressifs, etc.) et éventuellement des effets sur le système cardio-vasculaire (hypertension, risque accru d'arrêts cardiaques), sur le système endocrinien (sécrétion d'hormones liées au stress) et sur le système immunitaire (capacités de défenses réduites).

- La pollution atmosphérique (pathologies respiratoires, augmentation de la mortalité, etc.).

- La pollution des eaux et des sols (dépôts des polluants atmosphériques, hydrocarbures, etc.) qui peut avoir des conséquences sanitaires indirectes.

- Les vibrations et infrasons peuvent être source de gêne, stress ou perturber le sommeil.

- Les champs électromagnétiques : de manière générale, les niveaux de champs électromagnétiques liés aux infrastructures de transports se situent généralement très en dessous des seuils d'exposition recommandés ou imposés. Les éventuels effets sanitaires d'une exposition chronique à de faibles champs électromagnétiques basse fréquence ou aux radiofréquences ne sont aujourd'hui pas démontrés mais le sujet est encore en débat. Les expertises officielles publiées se veulent donc rassurantes, tout en maintenant un niveau de vigilance qui permettra de mettre à jour l'état actuel des connaissances. La prise en compte de cet agent physique dans l'évaluation des projets et de ses impacts potentiel sur la santé se limite à un état de l'art scientifique, mis en regard des enjeux du projet.

Pour ces effets, il est recommandé de se référer aux fiches outils correspondantes et/ou à la bibliographie qui sera fournie ultérieurement en annexe.